

GARANTIE LIMITÉE DE 10 ANS DE NAPOLÉON



POUR LES SÉRIES TRIUMPH® ET TRAVELQ™ 285 SERIES (INCLUANT LE PRO285), GRILS AU CHARBON DE BOIS CIRCULAIRES ET LES FUMOIRS APOLLO®, SÉRIE OASIS™ ET LES COMPOSANTS POUR GRILS ENCASTRÉS, INCLUANT LES BRÛLEURS LATÉRAUX

Les produits NAPOLÉON sont conçus avec des composants et des matériaux de qualité supérieure, assemblés par des artisans qualifiés qui sont fiers de leur travail. Le brûleur et le montage de la soupape subissent un test de détection de fuite et d'allumage à une station de test de la qualité. NAPOLÉON garantit que les composants de votre nouveau produit NAPOLÉON seront exempts de défauts de matériau ou de fabrication à compter de la date de l'achat, et ce, pour la durée suivante :

LES SÉRIES TRIUMPH® ET TRAVELQ™ 285 SERIES (INCLUANT LE PRO285)

Pièces en fonte d'aluminium /base en acier inoxydable	10 ans
Couvercle en acier inoxydable	10 ans
Couvercle en porcelaine émaillée	10 ans
Couvercle peint en acier	5 ans*
Brûleurs tubulaires en acier inoxydable	5 ans*
Grilles de cuisson en fonte émaillée	5 ans*
Plaques de brûleur en acier inoxydable	5 ans*
Toutes les autres pièces	*couverture totale, plus 50 % de rabais jusqu'à la 10e année 2 ans

LES GRILS AU CHARBON DE BOIS CIRCULAIRES ET LES FUMOIRS APOLLO®

Couvercle et cuve en porcelaine émaillée	10 ans
Système de contrôle d'air	5 ans*
Grilles de cuisson en fonte émaillée	5 ans*
Grilles de cuisson plaquées chrome	3 ans*
Toutes les autres pièces	*couverture totale, plus 50 % de rabais jusqu'à la 10e année 2 ans

LA SÉRIE OASIS™ ET LES COMPOSANTS POUR GRILS ENCASTRÉS, INCLUANT LES BRÛLEURS LATÉRAUX

Pièces en fonte d'aluminium /base en acier inoxydable		10 ans
Brûleurs tubulaires en acier inoxydable		10 ans
Brûleurs infrarouges en céramique (grillage exclu)		5 ans*
Couvercle, porte et panneaux de tiroir en acier inoxydable		5 ans*
Grilles de cuisson en fonte émaillée		5 ans*
Plaques de brûleur en acier inoxydable ou en porcelaine		3 ans*
Toutes les autres pièces	*couverture totale, plus 50 % de rabais jusqu'à la 10e année	2 ans

CONDITIONS ET LIMITATIONS :

La présente garantie limitée couvre une période de garantie telle que spécifiée dans le tableau ci-dessus pour tout produit acheté par l'entremise d'un détaillant autorisé NAPOLÉON et donne droit à l'acheteur d'origine à la couverture spécifiée relativement à tout composant remplacé durant la période de garantie, que ce soit par NAPOLÉON ou un détaillant autorisé NAPOLÉON, pour le remplacement de tout composant qui présente une défaillance dans le cadre d'un usage privé normal à la suite d'un défaut de fabrication. La mention « 50 % de rabais » indiquée dans le tableau signifie que le composant est mis à disposition de l'acheteur à 50 % de son prix de détail courant pour la période indiquée. La présente garantie limitée ne couvre ni les accessoires ni les articles offerts gratuitement.

Il est entendu que l'« usage privé normal » d'un produit signifie que le produit : a été installé par un technicien de service ou entrepreneur certifié, conformément aux instructions d'installation incluses avec le produit et à tous les codes d'incendie et de construction locaux et nationaux; a été entretenu correctement; et n'a pas été utilisé dans une application à usage collectif ou commercial.

De la même manière, « défaillance » n'inclut pas : la surchauffe, les extinctions causées par des conditions environnementales telles que des vents forts ou une ventilation inadéquate, les égratignures, les bosses, la corrosion, la détérioration des finis peints et plaqués, la décoloration due à la chaleur, aux nettoyants abrasifs ou chimiques ou à l'exposition à des rayons UV, l'écaillage des pièces en porcelaine émaillée ou les dommages causés par un mauvais usage, un accident, la grêle, des feux de graisse, un manque d'entretien, un environnement inadéquat tel que le sel ou le chlore, des altérations, des abus, des négligences ou des pièces installées par d'autres fabricants. Dans le cas d'une détérioration des composants causant le mauvais fonctionnement de l'appareil (perforation par la rouille ou la surchauffe) pendant la période couverte par la garantie, les pièces de rechange seront fournies par NAPOLÉON.

Les composants de rechange relèvent de la seule responsabilité de NAPOLÉON telle que définie par la présente garantie limitée; en aucun cas, NAPOLÉON ne saurait être tenu responsable de l'installation, de la main-d'oeuvre ou de tous autres coûts ou dépenses relatifs à la réinstallation d'une pièce garantie, de tous dommages accessoires, consécutifs ou indirects ni de tous frais de transport, de main-d'oeuvre ou taxes d'exportation.

La présente garantie limitée vient s'ajouter à tous les droits qui vous sont accordés par la législation locale. Par conséquent, la présente garantie limitée n'impose pas à NAPOLÉON l'obligation de garder des pièces en stock. En fonction de la disponibilité des pièces, NAPOLÉON peut, à sa discrétion, se libérer de toute obligation en fournissant à un client un crédit au prorata applicable à un nouveau produit. Après la première année, NAPOLÉON peut, à sa discrétion, se libérer entièrement de toute obligation en ce qui concerne la présente garantie limitée en remboursant à l'acheteur d'origine le prix de gros de toute pièce garantie et défectueuse.

La facture ou une copie sera requise ainsi que le numéro de série et le numéro de modèle lors d'une réclamation auprès de NAPOLÉON.

NAPOLÉON se réserve le droit de demander à son représentant d'inspecter tout produit ou pièce avant d'honorer toute réclamation. Pour pouvoir bénéficier de la couverture de garantie, vous devez contacter le service à la clientèle de NAPOLÉON ou un détaillant autorisé NAPOLÉON.